

Phase complémentaire

La procédure complémentaire c'est quoi ?

La phase complémentaire vous offre la possibilité de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux pour des formations qui ont des places disponibles.

L'offre de formation évolue pendant la phase complémentaire : les établissements ajoutent ou retirent des formations en fonction des places restantes ou non. En effet, des places peuvent se libérer pour plusieurs raisons : en fonction des réponses des candidats, des résultats au bac, des candidat.e.s qui ne sont pas présent.e.s à la rentrée.

Elle débute le 11 juin et vous pouvez formuler des vœux jusqu'au 8 septembre inclus et les formations peuvent envoyer des propositions d'admission jusqu'au 10 septembre inclus.

Vous pourrez donc faire des vœux et recevoir, ou non, des propositions d'admission. Vous devez vous connecter régulièrement sur Parcoursup dès le jeudi 11 juin pour découvrir les formations accessibles en phase complémentaire et ainsi vous porter candidat.

Qui peut candidater en procédure complémentaire ?

- Les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission en phase principale. Les candidats qui n'ont reçu que des réponses négatives à leurs vœux le 2 juin et les candidats dont tous les vœux sont en liste d'attente.
- Les candidats qui ont déjà accepté une proposition d'admission en phase principale mais souhaitent faire de nouveaux vœux pour des formations qui les intéresseraient davantage ;
- Les candidats inscrits sur Parcoursup qui n'ont pas confirmé de vœux au 1^{er} avril ou qui ne se sont jamais inscrits sur Parcoursup. Ils doivent préalablement procéder à leur inscription sur Parcoursup avant le 8 septembre inclus.

Est ce que toutes les formations sont disponibles ?

Seules les formations qui ont des places disponibles apparaissent dans le moteur de recherche. De nouvelles formations peuvent être proposées au fur et à mesure, **il est donc recommandé de consulter régulièrement le moteur de recherche des formations.**

Vous ne pouvez pas formuler de vœu pour une formation pour laquelle vous avez déjà reçu une réponse négative en phase principale mais vous pouvez candidater sur une même formation proposée dans un autre établissement.

Comment candidater ?

- Connectez-vous sur le site <https://www.parcoursup.fr/>
- Cliquez sur « Me connecter », « Je souhaite créer ou accéder à mon dossier candidat » puis sur "Vous n'avez pas de compte ? Créez-en un" si votre dossier n'est pas encore créé
- Consulter à partir du 11 juin les formations disponibles sur Parcoursup en cliquant sur « Rechercher les Formations »
- Candidater sur les places disponibles qui vous intéressent



***Vous pouvez dès maintenant créer votre dossier administratif sur Parcoursup.
En revanche, vous ne pourrez candidater qu'à partir du 11 juin***